



Opposition valant saisie vehicule

Par **vincent**, le **15/06/2010** à **14:23**

Bonjour, j'ai acheté un quad au mois de février 2010. Lors du passage en préfecture, celle-ci m'a refusé de faire la carte grise à mon nom car il y avait une opposition de valant saisie. J'ai immédiatement téléphoné au vendeur pour qu'il m'explique, mais au début il m'a dit qu'il comprenait pas. J'ai bataillé pendant 2 mois avec lui pour qu'il aille à la préfecture pour qu'il se rende compte, mais ce monsieur avait toujours des excuses. Finalement il y a été et à sa grande surprise, il m'a dit qu'il avait plusieurs véhicules en oppositions. Quand il a vu ça, il a fait appel à son avocat pour qu'il s'en occupe. Aujourd'hui et d'après son avocat une main levée a été faite au mois de janvier 2010 et toutes ses dettes sont réglées. Pourtant il y a toujours l'opposition à la préfecture. Je lui ai envoyé des courriers de mise en demeure pour qu'il fasse le nécessaire auprès de l'huissier et depuis je n'ai plus de nouvelles de sa part, à part qu'il m'a répondu par mail que l'avocat s'en occupait. ma question est simple: que puis-je faire? Cordialement.